

2- Rapport moral du Président G. BENIER :

L'année 2020 restera gravée dans l'histoire de notre Fédération. Tout d'abord, la crise sanitaire débutée en mars 2020 nous a contraint d'annuler notre assemblée générale, puis en juillet Joanny Griffon a décidé d'en quitter la présidence pour raisons personnelles. Cette année encore la crise sanitaire ne nous permet pas de nous réunir et contrairement à ce qui avait été prévu l'an dernier, il n'est pas possible au conseil d'administration de statuer en lieu et place de l'assemblée générale. Je déplore que nous ne puissions partager un moment de convivialité à l'occasion de notre assemblée, mais il est essentiel que nous puissions remplir les obligations réglementaires imposées par nos statuts. Au-delà de cette problématique, toutes les réunions d'Unités de Gestion ont été annulées et les activités de celles-ci réduites à leur minimum. J'espère que toutes ces activités pourront reprendre rapidement et que l'an prochain nous pourrions à nouveau nous retrouver physiquement lors de notre assemblée générale.

Suite à la démission de Joanny Griffon, je me suis porté candidat à la présidence et les membres du conseil d'administration ont décidé de m'apporter leur soutien. C'est ainsi que dès le mois d'août, je me suis personnellement investi, plus que de raison, afin de pallier à l'absence du directeur, en arrêt de travail depuis le 20 mai 2020. J'ai pu m'appuyer sur l'équipe du personnel fédéral, que je tiens à remercier pour son investissement quotidien dans l'intérêt de notre structure et de la chasse en général. Dès mon élection, j'ai proposé au conseil d'administration, de commander à un organisme indépendant un audit de notre Fédération. A l'heure à laquelle je vous écris ces lignes, un audit comptable, juridique, organisationnel et financier est en cours. Il doit identifier les lacunes de notre structure et nous permettre de mettre en place les mesures correctives indispensables à son bon fonctionnement.

Alors que l'ouverture de la chasse avait pu se dérouler normalement, un nouveau confinement décrété le 30 octobre, en pleine période de chasse, a nécessité des négociations actives avec les services de l'Etat que je tiens à remercier pour leur

réactivité sur ce dossier. Nous avons obtenu des dérogations au confinement au motif du maintien de la régulation de la faune sauvage avec l'application de règles sanitaires strictes, dont la fermeture des cabanes de chasse. Pendant cette période particulière la convivialité et la complicité habituellement présentes dans notre activité ont été mises à mal. J'ai une pensée particulière pour les chasseurs de petit gibier et de migrateurs qui n'ont pas pu pratiquer cette année. Malgré tout, le bonheur des uns ne doit pas faire le malheur des autres et à l'heure où la chasse est attaquée de toute part, il convient de rester unis et surtout ne pas rentrer dans le jeu de nos détracteurs qui voudraient faire s'opposer chasse de régulation et chasse de loisir.

Comme si la Covid 19 ne suffisait pas, l'épizootie de grippe aviaire a posé des problèmes de transport d'appelants, même si aucun cas n'a été recensé dans notre département.

Il ne vous a pas échappé non plus que notre activité fait l'objet d'attaques incessantes de la part de nos opposants, le Referendum d'Initiative Partagée pour les animaux, a nécessité une mobilisation de notre part auprès des parlementaires du département, dont plus aucun ne figure parmi les signataires de ce document.

Alors que le transfert de la gestion des plans de chasse à la Fédération s'était relativement bien passé, il faut reconnaître qu'il n'en est pas de même pour la gestion des ACCA. En effet, notre département ne faisant pas partie de ceux à ACCA obligatoire, il semble que les dossiers n'étaient pas suivis de façon très rigoureuse et nous découvrons un certain nombre de « coquilles » qu'il convient de régulariser afin de repartir sur de bonnes bases. Ce travail fastidieux est parfois mal compris par certains d'entre vous, mais il n'est pas question que je prenne la responsabilité d'erreurs commises par le passé. Je remercie les présidents des chasses concernés, de répondre aux sollicitations du technicien en charge de ce dossier afin que tout puisse rentrer dans l'ordre rapidement.

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectif avec le conseil départemental et le conseil régional ont été renouvelées. Celles-ci nous permettent d'obtenir des financements

importants sur une multitude d'actions que nous portons.

Parmi tous ces sujets, comment ne pas évoquer la problématique des dégâts agricoles. Même si vous constaterez dans les documents comptables joints que le montant des indemnités versées aux agriculteurs ont diminué entre les deux exercices concernées, elles restent trop importantes pour envisager l'avenir avec sérénité. En effet, une simple augmentation du cours des denrées agricoles telle qu'elle s'est produite au cours de ces derniers mois peut faire repartir ces montants à la hausse. Plus que jamais, il convient de rester vigilants et continuer à protéger les cultures et à réguler les populations de sangliers dans les zones où les cultures subissent des dégâts importants. Malheureusement il reste des zones à problèmes, périurbaines notamment, mais j'ai confiance en notre président national et espère que les négociations entamées avec le Président de la République sur le sujet de la réforme de l'indemnisation des dégâts de gibier pourra aboutir en notre faveur.

Malgré la crise sanitaire qui perdure, des chantiers sont à conduire en 2021. La réforme de la chasse inclue un volet formation avec une formation sécurité obligatoire tous les dix ans, elle consiste en une remise à niveau et va commencer dès cette année. En matière de sécurité, nous devons être absolument irréprochables, il en va de notre image et de notre crédibilité. Après huit mois, notre directeur est toujours en arrêt de travail, le conseil d'administration a décidé de procéder à son remplacement qui sera effectif prochainement.

Enfin, comment ne pas conclure ce rapport en vous rappelant qu'en 2021, des élections départementales et régionales devraient avoir lieu. Il est indispensable que chacun d'entre nous aille voter et fasse voter afin de faire barrage à l'écologie punitive prônée par des «enverdeurs» bien-pensants et opportunistes. Ces derniers portent des convictions vertes de circonstance qui sont en complet décalage avec les valeurs que nous défendons et constituent un danger pour l'avenir de la ruralité, de nos territoires et de nos terroirs.

Soyons fiers de notre passion !